

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

NOM COMMUNE (S)	RPI La Foye-Monjault – La Rochénard - Vallans	DATE DE LA REUNION
		06/11/2018 à 18h00

Participants La Foye-Monjault (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
MME LENNE Valérie M. LEFEVRE Sébastien MME HURET Christelle	<u>Enseignants :</u> - MME BUREAU (directrice) - M. GUYOT - MME FEIBEL - MME SOLTY (exc) <u>Inspectrice :</u> - Mme PARIZOT (exc)	<u>Maire :</u> MME. MICHAUD Dany <u>Adjointe et Vice-présidente SIVU :</u> MME. CALVO Maryse <u>SIVU :</u> MME. COUTINOT Geneviève	<u>D.D.E.N :</u> Mme ROSSELGONG Annie

Participants La Rochénard (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
M. BOISSON Grégory MME CHARRIER Maud	<u>Enseignants :</u> - MME. SIRDEY Isabelle (directrice) - M. LHOMMEDE David <u>Inspectrice :</u> - Mme PARIZOT (exc)	<u>Maire :</u> MME. DEBOEUF Sylvie <u>SIVU :</u> MME. COUTINOT Geneviève	

Participants Vallans (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
MME ALVES Julie MME GUELIN Lucie	<u>Enseignants :</u> - M. BIGOT Benoit (directeur) - MME PAPET Cécile - MME PUJOL Brigitte (exc.) <u>Inspectrice :</u> - Mme PARIZOT (exc)	<u>Maire :</u> M. HALGAN Michel <u>Adjointe et Vice-présidente SIVU :</u> MME. GIRAUD Jacqueline <u>SIVU :</u> MME. COUTINOT Geneviève	<u>D.D.E.N :</u> Mme RICHAUDEAU Lucette (a.) <u>ATSEM :</u> MME. VIARNAIS Carine (exc.) MME. FERREIRA Virginie (exc.)

Déroulement du Conseil :

1 – Présentation des membres du conseil d'école

Président de séance: Benoit BIGOT

Chaque école a au préalable voté au sein de son conseil d'école la réunification d'un conseil d'école aux trois communes.

Tour de table afin de présenter l'ensemble des membres du Conseil d'école.

2 – Règlement intérieur :

Lecture du règlement pour modification et validation.

Validé par le conseil d'école le 6 novembre 2018.

3 – Organisation de la rentrée :

	Vallans	La Foye-Monjault	La Rochénard	Total
PS / MS	Brigitte PUJOL 19 PS + 6 MS			19 PS 17 MS
MS / GS	Benoit BIGOT 11 MS + 14 GS			28 GS 7 CP
GS / CP	Cécile PAPET 14 GS + 7 CP			= 71 élèves
CP / CE1		Sébastien GUYOT 7 CP + 13 CE1		7 CP 23 CE1
CE1 / CE2		Laëtitia FEIBEL Marie-Hélène SOLTY 10 CE1 + 14 CE2		30 CE2 8 CM1
CE2 / CM1		Mélanie BUREAU 16 CE2 + 8 CM1		= 68 élèves
CM1 / CM2			Isabelle SIRDEY 9 CM1 + 15 CM2	18 CM1 31 CM2
CM1 / CM2			David LHOMMEDE 9 CM1 + 16 CM2	= 49 élèves
Total	71 élèves	68 élèves	49 élèves	188 élèves

• Prévision d'effectif pour la rentrée 2019 :

Vallans : 21 PS, 19 MS et 17 GS soit 57 élèves

La Foye-Monjault : 28 CP, 14 CE1, 23 CE2 soit 65 élèves

La Rochénard : 30 CM1, 26 CM2 soit 56 élèves

4 – PPMS (plan particulier de mise en sûreté) / exercice incendie / DUERP

A-PPMS :

- **Liste des risques auxquels est confrontée l'école de la Foye-Monjault**

Selon les cartes du DDRM (dossier départemental des risques majeurs), il y a :

- Evènement climatique (tempête...)
- Sismique
- Inondation
- Mouvement de terrain, risque minier

- **Lieux de mise à l'abri**

Chaque classe reste à l'intérieur :

- la classe de CP-CE1 se confie dans le couloir de la mairie
- la classe de CE1-CE2 se confie dans ses toilettes
- la classe de CE2-CM1 se confie dans le bureau de direction

- **Dispositif d'alerte**

Utilisation d'une corne de brume.

B-Exercice d'évacuation en cas d'incendie :

Il a été effectué le 28 septembre 2018. Le lieu de mise en sûreté a été l'espace d'herbe devant la classe de CE2-CM1 (éloigné du passage des véhicules de secours).

C-Exercice Intrusion :

Il a été effectué le 16 octobre 2018. Les lieux de retranchement se trouvent dans chaque classe :

- la classe de CP-CE1 se confie dans le couloir de la mairie
- la classe de CE1-CE2 se confie dans ses toilettes
- la classe de CE2-CM1 se confie dans le bureau de direction

5 – Projets pédagogiques de l'année 2018/2019

- * **Visite infirmière** : Mme BREMAUD Jocelyne, en octobre pour 4 CP puis pour les 3 autres et les nouveaux élèves dans l'école en janvier
- * **Evaluations nationales CP – CE1** : difficultés rencontrées et retour aux familles
- * **USEP / Sport à l'école** : toutes les classes participent à l'USEP
- * **Coulée verte** : le RPI a eu un prix (ordinateur portable) car près de 90% d'élèves présents
- * **Bibliothèque** : emprunts de livres, à la bibliothèque municipale. L'école est inscrite au prix des Incorruptibles.
- * **Piscine** : à partir de janvier, un mot sera diffusé.
- * **Projet clown** : expressions théâtrales, début en mars.
- * **Fête de Noël** : journée avec cuisine, jeux, visionnage, les 3 classes seront mélangées.
- * **11 novembre** : en lien avec les mairies, apprentissage de la Marseillaise pour la classe des CE2 – CM1.
- * **Spectacle CAC, Moulin du Roc** : le jeudi 17 janvier à 14h dans la salle Monacalis, durée 1h environ.
- * **Journée mondiale école en plein air** : le jeudi 23 mai, toute l'école est inscrite.
- * **Fête de l'école** : le samedi 29 juin.
- * **Prochain CE** : mardi 12 mars à la Rochénard à 18h

6 – RASED :

Présence d'un RASED :

- un psychologue scolaire Mr REMONDIERE José
- une maîtresse E Mme TOUBLET Amandine
- une maîtresse G Mme BESCOND Armelle.

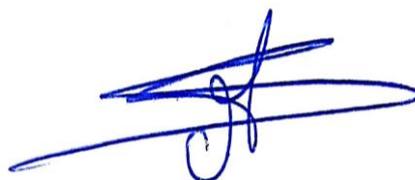
7 – Questions diverses :

Fait à Vallans

Le président / La présidente du Conseil d'Ecole
BIGOT Benoit

Le 6 novembre 2018

Le / la secrétaire de séance
BUREAU Mélanie



Règlement intérieur École LES MARRONNIERS 79360 LA FOYE-MONJAULT

Horaires et surveillance de l'école

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 08H55-12H25 / 14H00-16H30

Temps scolaire – temps périscolaire

Le temps de présence de l'élève à l'école relève de trois responsabilités :

- la responsabilité des enseignants (8h45-12h25 et 13h50-16h30) les lundis, mardis, jeudis et vendredis : temps scolaire
- la responsabilité du SIVU (7h30-8h45 / 16h30-18h30) : temps périscolaire
- la responsabilité de la municipalité de La Foye-Monjault (12h25-13h50) : temps périscolaire

L'accueil a lieu 10 minutes avant le début des cours. Les élèves sont sous la surveillance des enseignants. L'accès à la cour n'est donc autorisé qu'à partir de ces horaires-là.

Durant la durée des travaux, à l'issue des classes, tous les enfants seront conduits par leur enseignant jusqu'à la porte donnant sous le préau.

En cas d'absence des parents et à partir de 16h40 cette porte sera fermée et la sortie des enfants se fera par le grand portail donnant sur la cour de récréation, l'enfant pourra être dirigé vers une des trois garderies.

A la sortie des classes, les enfants se trouvent placés sous la seule responsabilité de leur famille, y compris sur le parking scolaire, sauf s'ils sont pris en charge par un service de garde ou de transport.

Absences / Retard

La fréquentation scolaire de l'école est obligatoire. Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents. Pour les absences imprévues, les parents doivent prévenir impérativement le jour même (à partir de 8h45) pour indiquer le motif. **A son retour, l'enfant apportera un mot signé par la famille ou le cas échéant un certificat médical.**

En cas de retard, l'enfant sera accompagné par ses parents jusqu'à sa classe.

Santé

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant.

Aucun médicament ne peut être donné à l'école sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (asthme, allergie...). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments. Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents sont prévenus par téléphone. En cas d'accident, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.

Assurance

« L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires. Pour les activités scolaires obligatoires l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage. Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) l'assurance scolaire est obligatoire. »

Vie scolaire

Les jeux violents et dangereux sont interdits dans la cour.

Les objets ne servant pas de matériel scolaire sont interdits. (exemple : jouets, cartes Pokémon ou autre, téléphone, ...).

L'école ne peut être tenue pour responsable de la dégradation ou de la perte des objets apportés par les enfants.

Pendant les récréations, les élèves ne doivent pas pénétrer dans les classes sans autorisation.

Les élèves doivent respecter les lieux de jeux dans la cour, ainsi que le matériel mis à leur disposition pendant les récréations (trottinettes, ballon, cordes à sauter, ...).

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour discuter des cas particuliers et souhaitent les recevoir sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.

Tout manquement aux **règlements et règles de vie** (mis en place au sein de l'école ainsi que dans les classes) et en particulier au respect d'autrui donnera lieu à des sanctions aux élèves et des avertissements aux parents le cas échéant.

Le présent règlement intérieur a été approuvé lors du conseil d'école du 06/11/18 et sera distribué aux familles pour qu'elles en prennent connaissance et le signent.

Les enseignants	Les parents	L'enfant